



## Comité de Pilotage final de la première phase du Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA)



Autour de la table, les principaux intervenants à ce comité de pilotage final dont : M. Alphonse Dinard Moubangat-Mokonzi, Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice et des Droits Humains , M. Martin Okogna, Représentant de l'Ordonnateur National, Mme Saskia De Lang, Chef de Délégation, M. Xavier Moroni, Chargé de programme Justice et Droits Humains à la DUE, M. Mahamat Saleh Ben Biang, chef du projet PAREDA..

**Le ministère de la Justice et des Droits Humains a accueilli mardi 17 février 2015, le Comité de Pilotage final de la première phase du Projet pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA).**

Dans son allocution, Mme Saskia De Lang, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Congo est revenue sur le bilan des actions du PAREDA, projet cofinancé par l'UE et la République du Congo dans le cadre du 10ème Fonds Européen de Développement. Les objectifs suivants étaient poursuivis :

1. Consolider l'Etat de droit en République du Congo, à travers un meilleur fonctionnement de la justice
2. Améliorer les conditions de détention des prisonniers
3. Renforcer la contribution de la société civile en matière de promotion et de protection des Droits de l'homme et enfin,
4. Améliorer la gouvernance électorale.



## Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la justice

L'une des premières actions du PAREDA a été de permettre aux acteurs juridiques (magistrats, greffiers, avocats ou inspecteurs judiciaires) d'accéder plus facilement à l'information. Ceci afin de traiter plus rapidement les dossiers, d'accélérer les procédures judiciaires, de s'assurer que la justice est bien rendue au sein des juridictions et le cas échéant, de relever les dysfonctionnements (notamment les cas de corruption) et les porter à l'attention de la justice.

A ce titre, le PAREDA a donc :

- équipé en matériel informatique les juridictions de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, mais également l'Inspection Générale des Juridictions et Services Judiciaires -IGJSJ – que le projet a également doté d'un véhicule.
- formé les greffiers et les inspecteurs à la maîtrise de l'outil informatique
- financé la mise en ligne sur internet des principaux textes de lois et de la jurisprudence afin d'en faciliter l'accès aux magistrats, aux avocats et permettre qu'ils s'y réfèrent ou s'en inspirent dans le traitement des cas présentés à la justice.

## Sur le volet amélioration des conditions de détention des prisonniers

L'appui du PAREDA a permis aux détenus des maisons d'arrêt de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie d'y vivre dans des conditions plus décentes.

- **Au plan sanitaire** par exemple, grâce au PAREDA, prendre une douche est redevenu possible grâce à l'arrivée d'eau et à la rénovation des installations sanitaires ; tout comme le fait pour la majorité des détenus, de pouvoir désormais se coucher dans un lit correct ou sur un matelas - au lieu de dormir sur un carton- à l'abri des inondations, grâce aux travaux d'étanchéité qui ont été entrepris dans les cellules.
- **au plan alimentaire**, avoir plusieurs repas par jour mieux équilibrés, contre un repas unique il y a quelques mois encore permet aux détenus de mieux supporter les conditions difficiles de leur incarcération.





- **au plan social**, ces détenus peuvent aussi envisager plus sereinement leur sortie de prison grâce à un plan de formation professionnelle. En finançant l'aménagement et l'équipement d'ateliers de coiffure, couture, maçonnerie, menuiserie ou soudure au sein des maisons d'arrêt, le PAREDA permet à ces hommes et femmes de préparer leur réinsertion dans la société

- **pour accompagner au mieux les détenus sur la voie de cette réintégration**, l'administration pénitentiaire et les services déconcentrés du MJDH ont également été formés. Outre la gestion d'une prison et les aspects sécuritaires qui y sont liés, les agents ont également appris à mieux traiter les détenus pour préserver leur dignité et favoriser leur réinsertion sociale.

- **enfin, au plan administratif**, grâce à la subvention versée par le PAREDA à l'Ordre National des Avocats pour porter assistance aux détenus les plus pauvres, plus de 100 d'entre eux ont été remis en liberté provisoire. Ce chiffre quoique modeste, a contribué au désengorgement des prisons.



### Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> objectif : renforcer la contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE) à la bonne gouvernance et à la défense des droits humains

Le PAREDA a financé l'action de plusieurs ONG dont les activités visent à promouvoir et à protéger les droits des groupes vulnérables et à favoriser leur insertion socio-économique. Les femmes ont notamment été au cœur de leurs activités.

Grâce à l'expertise de ces Ong, ce sont près de 6000 femmes (para-juristes, veuves, simples citoyennes ou évoluant au sein d'organisations) qui ont été sensibilisées à leurs droits et sont aujourd'hui mieux armées pour se défendre et dénoncer les violences dont elles sont victimes.

Devenues plus autonomes grâce à des formations et des activités génératrices de revenus, 218 d'entre elles sont aujourd'hui en mesure de prendre en charge leurs familles.



## Le quatrième et dernier axe de l'action du PAREDA, l'amélioration de la Gouvernance électorale.

Ce volet a permis d'améliorer la connaissance générale des populations sur les procédures électorales et l'implication de la société civile dans le processus électoral.

### Conclusion et perspectives

La plupart des activités du PAREDA sont à présent terminées. Les résultats sont significatifs mais doivent être pérennisés et consolidés. L'appui du gouvernement congolais et plus particulièrement le MJDH va être déterminant pour maintenir et améliorer les résultats positifs déjà obtenus.

Les États Généraux de la Justice (EGJ) qui se tiendront cette année et auxquels l'UE apportera son appui seront le moment idéal pour faire l'état des lieux de la situation judiciaire au Congo et proposer des pistes concrètes d'amélioration.

En 2015, le PAREDA va également appuyer deux grands chantiers : le renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme et la révision de certains codes juridiques. Il va également accompagner la Commission Nationale des Droits de l'Homme dans son mandat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et renforcer les capacités du MJDH et du Parlement dans ces domaines.

A la fin de son allocution, Mme De Lang a tenu à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans la mise en œuvre de cette première phase du PAREDA : le ministère de la Justice et des Droits humains et son directeur de Cabinet en particulier mais également M. Mahamat Saleh Ben Biang, le dynamique Chef du projet PAREDA ainsi que ses équipes.

Elle a exprimé sa gratitude envers toutes les associations et Ongs qui ont œuvré au quotidien à l'amélioration de meilleures conditions de vie des congolais au regard de la question des droits humains. Ce sont : ACTED, AFED, ANEP, PSY d'Afrique, AZUR DEVELOPPEMENT, OCDH et CJJ.

Le CCOD et le PCPA ont également été remerciés. Ces deux réseaux d'Ongs doivent devenir des interlocuteurs privilégiés pour les pouvoirs politiques suite au renforcement de leur compétences en matière de suivi et évaluation des politiques publique.

